

NAO 2016 des ESH 2

Dernière mise à jour : 16-01-2016

La NAO de la branche des ESH est tenue le 9 décembre. Elle concerne la fixation des salaires minima de branche pour l'année à venir.

Les résultats de cette négociation sont plus importants que l'on croit puisque les salaires minima servent :

Lors de l'embauche d'un nouveau salarié dont le coefficient est situé dans les 5 premiers niveaux soit prêt de 90 % des personnels.

Lors des promotions hiérarchiques et le passage à un niveau supérieur.

Lors du calcul de la prime de vacances.

La délégation CGT a présenté sa proposition de grille salariale 2016 et les arguments contenus dans le communiqué CGT NAO 2016 .

La délégation employeurs est servie du très mauvais contexte économique actuel (la crise a bon dos) mais aussi des profondes mutations en cours dans le monde HLM (ESH-OPH-Action Logement) pour annoncer un gel des salaires minima 2016.

Un gel des minima à l'initiative des employeurs est une première dans notre secteur d'activité !

NB : La CGT est actuellement en discussion avec l'ensemble des organisations syndicales de la branche ESH pour construire une « réponse » commune et intersyndicale.